

MARCHE SIMPLIFIE DE SERVICE POUR LE COLLEGE VICTOR HUGO A SAINT-YORRE

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A - LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : COLLEGE VICTOR HUGO
RUE PABLO NERUDA
03270 SAINT-YORRE

Représenté par : Mme Pizon Catherine
Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Collège de
Saint-Yorre

B - MARCHE N° 02/2009

Date de signature

Objet du marché : Maintenance de l'ascenseur du collège de Saint-Yorre

Date de dépôt des offres

Le 5 juin 2009

Procédure de consultation :

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

Le présent document comporte 9 pages numérotées de 1 à 9

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le Code des Marchés Publics (décret n° 2006-975 du 1^{er} Août 2006 CMP) :

Procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieur à 206 000 € H.T.)

A. *Date et heure limites de dépôt des offres :*

Le 24 juin 2009 à 16h00

B. *Modalités d'envoi*

Par voie postale ou remis contre un récépissé.

C. *Adresse de réception*

les offres devront parvenir à l'adresse suivante :

COLLEGE VICTOR HUGO (A L'ATTENTION DE Mme PIZON)

RUE PABLO NERUDA

03270 SAINT-YORRE

Les plis devront comporter l'intitulé du marché « MAINTENANCE DE L'ASCENSEUR POUR LE COLLEGE VICTOR HUGO A SAINT-YORRE » et la mention « NE PAS OUVRIR »

D. Critères de choix avec leur ordre de priorité

	Pondération
1. Le coût annuel du contrat	100 %

E. *Coordonnées pour les demandes de renseignements :*

M. DUMONT, Gestionnaire Tél. : 0470592919

F. *Variantes*

Sans objet

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la maintenance de l'ascenseur du collège Victor Hugo de Saint-Yorre à compter du 01 octobre 2009

Article 2 : Allotissement

Néant.

Article 3 : Début du marché-Durée du marché-Fin du marché

Début du marché le 01 octobre 2009.
Marché renouvelable chaque année, pour un maximum de 3 ans

Article 4 : Désignation du matériel objet du marché

Ascenseur Schindler n° série 66204 équipé d'un système d'ouverture/fermeture à clé

Nota : La fourniture gratuite de clés supplémentaires devra être comprise dans la proposition de contrat

Article 5 : Délais d'interventions :

a) En cas de personne bloquée dans l'ascenseur

L'intervention devra être effectuée dans un délai maximum d'une heure, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à compter de la réception de l'appel téléphonique en provenance du collège.

b) En cas de dépannage sans personne bloqué à l'intérieur de l'appareil

L'intervention devra être effectuée dans un délai maximum de 4 heures pour dépanner l'appareil et dans un délai maximum de 3 jours ouvrés à compter de l'intervention de dépannage pour remettre en service l'appareil
Dépannage 7 jours sur 7 , de 08h00 à 17h00

Article 6 : Type de contrat :

Selon réglementation en vigueur

Article 7 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 19/03/2009).

Article 8 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières
- La désignation du matériel objet du marché (article 4 du présent document)

Article 9 : Prix et rythme des paiements

Prix selon réglementation en vigueur

Facturation pour la période du 01 octobre au 31 décembre 2009

Facturation trimestrielle d'avance pour la période du 1 octobre 2009 au 31 décembre 2009. Facture à datée de début octobre 2009 Le montant TTC de la facturation devra être indiqué dans la proposition de contrat

Facturation annuelle à compter du 01/01/2010

Facturation semestrielle d'avance

Rytme de paiement

Une facture début janvier 2010 et une facture début juillet 2010

Mode de règlement

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement au compte indiqué à la page 7.

Le délai global de paiement est fixé à 40 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Article 10 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

Article 11 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Chapitre IV - Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours . Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autres

Chapitre V - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de:
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)

immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix :

Voir annexe financière

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 90 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) **Demande** que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

JOINDRE UN RIB

A , **le**

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement (voir annexe financière) :

à :

le :

le Pouvoir Adjudicateur
La Principale

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,

UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.

A _____, le

Le Titulaire

Avertissement :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois :

- *les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
- *le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)*
- *les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, IV et V)*